# IMPOSTURE

## DU SIEUR MULOT

## DÉVOILÉE.

---

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1791.

# IMPOSTURE
## DU SIEUR MULOT
## DÉVOILÉE.

Seigneur, ou vous avez la mémoire peu bonne,
Ou vous pratiquez mal les leçons qu'on vous donne.
(*Corneille.*)

QUEL ſpectacle déchirant pour une Nation qui veut être libre, de voir le Temple de la Liberté profané par la préſence impure du ſieur Mulot, couvert du ſang des Patriotes du Comtat, qu'il a fait maſſacrer! d'entendre ſa voix criminelle ſouiller cette Tribune où ont retenti les premiers accens de la Liberté, de l'Egalité & de la Régénération, en calomniant des hommes auſſi irréprochables qu'il eſt lui-même criminel; des hommes qui, après avoir travaillé deux années ſans relâche à l'édifice de la Liberté, ont ſacrifié leur fortune & ex-

posé leur vie pour briser les chaînes des Despotes ultramontains; des hommes qui croyoient enfin s'être élevés à la hauteur de leurs espérances, lorsque le mensonge, les fers, la mort viennent les frapper de toute part, au nom de la Nation qui la première a présenté à l'Univers ce Code dicté par la Nature, déchiré & foulé aux pieds pendant tant de siècles par les Tyrans de la terre, la *Déclaration des droits de l'Homme*, égide sacrée de la Liberté & du droit des gens! Les actions, les pensées, les paroles du sieur Mulot sont autant d'infractions à cette Loi. Enhardi par l'impunité de ses honteux délits sous l'ancien régime, il croit échapper encore à la juste vengeance des Lois. La lenteur des Législateurs Français à prononcer sur la dénonciation des excès horribles qu'il a commis dans le Comtat, rehausse sa voix; l'habitude du crime l'empêche de rougir. Il ose mentir impunément aux Représentans du Souverain; il ose leur dire que *l'Assemblée Constituante, par son Décret du 23 Septembre 1791, a autorisé les Commissaires civils envoyés dans le Comtat, à rétablir le Clergé dans le même état qu'il étoit avant la Révolution : que, si quatre Evêques, dont deux Italiens, sont rétablis, c'est à l'Assemblée Constituante qu'il faut en attribuer la faute.*

Jusques à quand, menteur détestable, oserez-vous outrager la Vérité? Jusques à quand croirez-vous en imposer aux hommes vertueux que la Nation a investis de sa confiance? L'Assemblée Constituante, que vous calomniez si lâchement, a enjoint aux Commissaires civils de se conformer aux Lois de l'Assemblée Electorale du Comtat, concernant l'organisation du Clergé des deux Etats. Les Evêques, les Chapitres, les Religieux étoient supprimés, conformément aux Lois Françaises que nous avions adoptées & juré de maintenir au péril de nos vies. Vous avez voulu, par cette assertion que vous saviez contraire à la vérité, pallier les torts de ces

Commiſſaires de ſang & de vengeance dont vous avez été le précurſeur, & auxquels vous avez tranſmis les plans infernaux qu'ils mettent à exécution ſur une terre qui, la première, a donné à l'Europe entière l'exemple d'adopter la Conſtitution Françaiſe.

Les Agens du Pouvoir exécutif, dont vous étiez l'inſtrument ſanguinaire, ont craint que la conduite des Patriotes du Comtat, dictée par le cri de la Raiſon, n'eût des imitateurs. Vous êtes devenu le geolier, le bourreau des amis de la Libèrté. Vous avez voulu diſſuader par-là les Liégeois, les Belges de rechercher la Liberté Françaiſe, en détruiſant à main armée, au nom de la France, les prodiges que notre énergie & notre amour pour la Conſtitution avoient opérés. Vous avez voulu décourager à jamais les hommes qui penſeroient comme nous, en accumulant tous les maux ſur la tête des Patriotes Comtadins; mais bientôt vos ſemblables & vos complices ſeront effrayés du ſupplice que la Loi, toujours juſte, vous prépare.

Quel contraſte, en effet, ſous l'empire des Lois & de la Liberté, de voir le ſieur Mulot au ſein de l'Aſſemblée Nationale, quoique dénoncé, accuſé, mandé à la Barre pour des crimes qui font frémir l'Humanité, la Juſtice & la Liberté; tandis que ceux qui n'ont d'autre tort que d'avoir voulu être libres & Français, & d'être dénonciateurs de ce Médiateur pervers, gémiſſent dans les cachots, ſur des débris de paille, privés de pain, de couvertures & de linge, expoſés aux inſultes journalières des Ariſtocrates, verſant des larmes ſur la deſtruction de leur fortune; devenue la proie des ſatellites du ſieur Mulot, ſiégeant parmi les Repréſentans d'une Nation juſte & loyale, quoique ſes habits ſoient encore teints du ſang du ſieur Pochi, Officier-Municipal de Sorgues, égorgé par ſes ſatellites, enten-

dant dénoncer la Coalition ariſtocratique entre Avignon & Arles, ſuite de ſes machinations. Légiſlateurs Français, ne trompez pas l'eſpérance d'une Nation qui a adopté vos Lois. Vous avez juré de vivre libres ou de mourir : la liberté de tous les Citoyens de l'Empire eſt confiée à votre ſurveillance : elle eſt ravie arbitrairement & inhumainement aux Patriotes Comtadins : vous leur devez juſtice.

Vous avez juré d'être fidèles à la Nation; vous trahiriez votre ſerment, ſi vous en laiſſiez une fraction dans les fers. Les perſécutions qu'elle éprouve vous ont été dénoncées, prouvées par le Rapport même de leurs barbares auteurs. Que la foudre vengereſſe que vous tenez dans vos mains les faſſe rentrer dans le néant, d'où ils n'auroient jamais dû ſortir pour le bonheur de l'Humanité.

*Signé* J. S. ROVÈRE,

*Député des ci-devant Etats-unis d'Avignon & du Comtat auprès de l'Aſſemblée Nationale.*

---

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

## DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du 23 Septembre, Séance du matin.

*Article XXIII du Décret concernant Avignon.*

Il ne sera rien statué sur le Clergé des ci-devant Etats d'Avignon & du Comtat-Venaissin, que par l'organisation définitive ; *mais il restera provisoirement en l'état fixé par l'Assemblée Electorale.* Les Commissaires du Roi, de concert avec les Administrateurs du District, feront dresser un état exact des biens nationaux qui existent dans les deux Etats, & pourvoiceront à ce qu'il n'y soit commis aucune déprédation.

Collationné & trouvé conforme à l'Original déposé aux Archives nationales. En foi de quoi j'ai signé & fait apposer le Sceau des Archives.

A Paris, le 27 Décembre 1791.

*Signé*, CAMUS.